



Juin 2022

RAPPORT SUR LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

SOMMAIRE

I – LE BUDGET PRINCIPAL

AVANT-PROPOS

I. LA CLOTURE BUDGETAIRE

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Evolution des principales dépenses

- A. Une hausse significative des dépenses courantes liée à la reprise d'activité**
- B. La progression de la masse salariale**
- C. L'aide au CCAS renforcée et le soutien à la vie associative locale conforté**
- D. Les frais financiers en diminution**

2. Evolution des grandes recettes d'équilibre

A. Une progression des recettes fiscales portée par la fiscalité indirecte

- a) La fiscalité directe
- b) La fiscalité indirecte

B. Une diminution des dotations et subventions notamment liée à la réforme des mécanismes de compensation des exonérations de taxe d'habitation

- a) Les différentes composantes de la Dotation Globale de Fonctionnement
- b) Les autres participations

C. Les autres recettes

- a) Les produits des services
- b) Les produits des cessions d'immobilisations

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Des dépenses d'équipement en nette augmentation

B. Des recettes d'investissement équilibrées

II- LE BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS IMMOBILIERES

III- LE BUDGET ANNEXE CAMPING

ANNEXE : PRESENTATION DE L'ENCOURS DE DETTE CONSOLIDÉ

I- LE BUDGET PRINCIPAL

AVANT-PROPOS

Une année de reprise d'activité

L'année 2020 avait été fortement marquée par la crise sanitaire, y compris du point de vue budgétaire avec des pertes de recettes mais également des dépenses non réalisées. L'exercice 2021 aura été celui du retour progressif à la normale du fonctionnement des services municipaux, bien que certains secteurs n'aient pas tout à fait retrouvé leur niveau d'activité d'avant crise. En conséquence, les dépenses de fonctionnement ont augmenté (+6,44%), et à un niveau supérieur à celui des recettes (+2,36%).

Cette année aura également été fortement marquée par la dernière réforme fiscale et la suppression totale de la taxe d'habitation. Cette réforme n'a pas – pour le moment - entravé le dynamisme des recettes fiscales (+2,55%) de la ville qui se poursuit.

Globalement, l'analyse du compte administratif 2021 conforte la municipalité dans ses choix de gestion. La situation financière de la ville est saine. Le remboursement de la dette est couvert par l'épargne. Les équilibres budgétaires sont donc assurés. La municipalité peut ainsi poursuivre ses objectifs : engager ses projets structurants et renforcer les politiques publiques prioritaires : éducation, santé, sécurité et cadre de vie.

Des recettes de fonctionnement en augmentation...

Alors qu'un ralentissement de la progression des recettes aurait pu être craint en conséquence de la perte de la taxe d'habitation, ressource dynamique ces dernières années, celles-ci auront augmenté de 540 K€ en 2021 (+2,36%). Les recettes fiscales progressent de 432 K€ (+2,55%), et les produits des services et du domaine de 89 K€ (+5,45%), sans toutefois retrouver leur niveau d'avant crise (-518 K€ par rapport à 2019). A l'inverse, les dotations et les subventions perçues sont en diminution (-363 K€). La Dotation forfaitaire poursuit sa baisse (- 5,5%), presque intégralement compensée par la hausse de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) qui augmente de +5,8%. Pour la première fois en 2021, la DSU affiche d'ailleurs un montant supérieur à celui de la dotation forfaitaire. Le produit des allocations compensatrices versées par l'Etat est en forte baisse (-36,32%), du fait des effets de la réforme de la taxe d'habitation et de l'intégration d'une partie de ces allocations au produit de la taxe foncière.

... Mais à un niveau inférieur à celui des dépenses de fonctionnement

En parallèle, les dépenses de fonctionnement ont également progressé sur l'exercice 2021, mais de façon plus forte que les recettes (+6,44% par rapport à 2020). L'exercice précédent avait été marqué par les conséquences de la crise sanitaire : fermeture des équipements (restauration scolaire, centres de loisirs, centre aquatique...), annulation de manifestations ou d'événements comme le Grand Unisson. Le progressif retour à la normale du fonctionnement des services municipaux en 2021 explique une grande part de l'augmentation des dépenses de fonctionnement, les autres étant les mesures exogènes qui ont pesé sur les dépenses de personnel (revalorisation du SMIC et de la catégorie C, PPCR, GVT, élections notamment).

Une situation financière qui reste néanmoins saine

Bien qu'en 2021 les recettes de fonctionnement (+540 K€) aient augmenté moins fortement que les dépenses (+1 231 K€), l'épargne brute (3 111 K€) couvre intégralement le remboursement de la dette et reste à un niveau permettant d'autofinancer une partie importante des investissements.

Les charges financières sont en baisse en 2021 de 8,7%, notamment grâce à l'extinction de deux emprunts datant de 2001 et de 2005. Le taux moyen de la dette est par ailleurs en baisse (1,32% fin 2021 contre 1,44% fin 2020), et nettement inférieur aux taux constatés au sein des communes de même strate (2,16 %).

Une capacité d'investissement aux alentours de 6,3 millions d'euros

En 2021, la ville a pu investir 6,3 millions d'euros, sans alourdir son endettement. Les actions menées en faveur de la culture (avec notamment la fin des travaux de la salle des fêtes) (3,2 M€), des sports et de la jeunesse (781 K€), de l'éducation (451 K€) sont les principaux postes d'investissement. Ces dépenses ont été financées par les habituelles ressources d'investissement (subventions, FCTVA, taxe d'aménagement) et la mobilisation de l'emprunt d'1 M€ prévu au budget 2020. Le taux obtenu (fixe à 0,46%) a été particulièrement favorable.

L'endettement de la ville a diminué en 2021, le capital restant dû passant de 10 554 K€ fin 2020 à 10 476 K€ fin 2021.

En synthèse, les principaux résultats sont les suivants :

- Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 20 358 K€, soit 6,44% de plus qu'en 2020 (19 127 K€).
- Si l'on soustrait les dépenses exceptionnelles et les frais financiers, on obtient les dépenses de gestion qui traduisent mieux le niveau de fonctionnement de la collectivité. Celles-ci progressent de +6,87% par rapport à 2020.
- Les dépenses de personnel (chapitre 012), à 13 011 K€, ont augmenté de +3,09% par rapport à 2020.
- Les recettes réelles de fonctionnement progressent de 2,36% (soit +540,2 K€): 23 468 K€ contre 22 928 K€ en 2020, portées par un bon niveau de recettes fiscales (+ 432 K€)
- Les dépenses directes d'équipement s'élèvent à 5 783 K€.
- Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 5 262 K€ (dont affectation du résultat 2020 de 428 K€). Elles sont essentiellement composées, avec la mobilisation d'un emprunt à hauteur de 1 000 K€, des subventions d'investissement perçues, de la taxe d'aménagement et du Fonds de compensation de la TVA.

ANALYSE DES PRINCIPALES MASSES BUDGETAIRES**I. CLOTURE BUDGETAIRE**

Le tableau suivant reprend les résultats de l'exercice 2021 ainsi que les résultats reportés.

A l'issue de l'année 2021, il est constaté un excédent de fonctionnement de l'exercice (3) de 1 769 K€ et un déficit d'investissement de 1 626 K€.

Après réintégration des résultats reportés (4), le résultat de clôture de fonctionnement (5) est de 4 221 K€ et de -1 199 K€ en investissement.

Le besoin de financement de la section d'investissement après prise en compte des restes à réaliser (9) est de 2 181 K€.

Après avoir couvert ce besoin de financement par affectation de l'excédent de clôture de la section de fonctionnement, l'excédent de fonctionnement reporté s'établira à 2 040 K€.

<i>en €</i>	Titres émis (1)	Mandats émis (2)	Résultat comptable de l'exercice (3 = 1-2)	Reprise des résultats antérieurs après affectation (4)	Résultat cumulé (5=3+4)
Fonctionnement	23 473 499,01	21 704 385,60	1 769 113,41	2 451 688,78	4 220 802,19
Investissement	6 196 582,34	7 823 026,93	-1 626 444,59	427 564,83	-1 198 879,76
Total	29 670 081,35	29 527 412,53	142 668,82	2 879 253,61	3 021 922,43

<i>en €</i>	RAR Recettes (6)	RAR Dépenses (7)	Solde des RAR (8=6-7)	Excédent ou besoin de Financement* (9=5+8)
Fonctionnement				4 220 802,19
Investissement	1 587 174,95	2 569 069,39	-981 894,44	-2 180 774,20
Total	1 587 174,95	2 569 069,39	-981 894,44	2 040 027,99

* *besoin si précédé du signe moins*

Il en résulte la proposition d'affectation suivante :

Proposition d'affectation au budget supplémentaire 2022			
Affectation au	1068		2 180 774,20
Dépense	001		1 198 879,76
Recette	002		2 040 027,99

Corollaire de la reprise de l'activité en 2021, le niveau des dépenses réelles de fonctionnement est particulièrement élevé en 2021 (+6,4% par rapport à 2020), et croît plus vite que le niveau des recettes (+2,36% entre 2020 et 2021). **Les soldes intermédiaires de gestion, en constante amélioration depuis 2017 marquent donc le pas en 2021.**

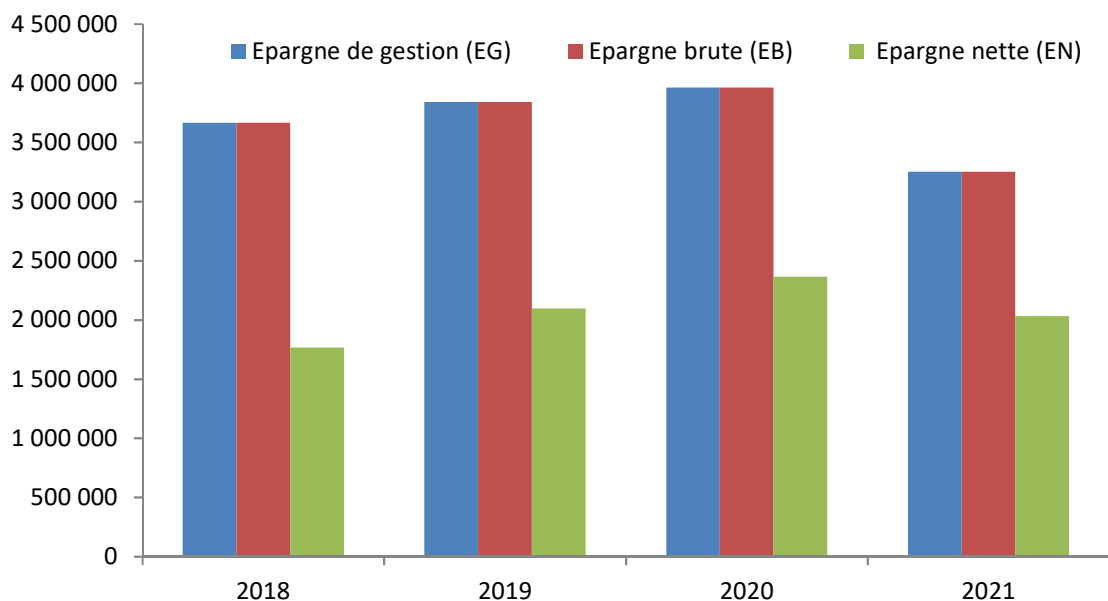
Malgré cette inflexion, les soldes intermédiaires de gestion demeurent à un bon niveau, ce qui traduit pleinement la gestion des équilibres de fonctionnement déclinée par la Municipalité.

L'épargne de gestion, solde entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement avant intégration des frais financiers, est en baisse (3 250 185 € en 2021 contre 3 963 K€ en 2020).

L'épargne brute, qui mesure l'autofinancement dégagé en section de fonctionnement après prise en charge des intérêts de la dette, s'élève à 3 111 K€, contre 3 802 K€ en 2020.

Après prise en compte de l'annuité en capital de la dette, **l'épargne nette** s'établit à 2 032 K€, contre 2 363 K€ pour 2020.

	2018	Evol. °	2019	Evol. °	2020	Evol. °	2021
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	19 467 591	-1,65%	19 146 623	-0,10%	19 126 527	6,44%	20 357 795
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	22 947 521	-0,52%	22 829 008	0,43%	22 928 109	2,36%	23 468 314
Epargne de gestion (EG)	3 666 437	4,75%	3 840 747	3,18%	3 962 959	-17,99%	3 250 185
Epargne brute (EB)	3 479 930	5,82%	3 682 385	3,24%	3 801 582	-18,18%	3 110 519
Taux d'épargne brute (TEB) (en %)	15,16%		16,13%		16,58%		13,25%
Epargne nette (EN)	1 766 724	18,64%	2 096 072	12,74%	2 363 175	-14,02%	2 031 873



II- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Evolution des principales dépenses

Evolution des comptes administratifs 2020-2021

Dépenses de fonctionnement par nature.

OPERATIONS REELLES	CA 2020	CA 2021	Evolution (%)	Evolution (VA)
011 Charges à caractère général	4 042 454	4 788 950	18,47%	746 496 €
012 Charges de personnel ou assimilées	12 621 272	13 011 058	3,09%	389 786 €
014 Atténuation de produits	160 578	14 684	-90,86%	-145 894 €
65 Autres charges de gestion courante	1 984 944	2 286 347	15,18%	301 403 €
<i>dont subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé</i>	288 702	278 734	-3,45%	-9 968 €
<i>dont subventions de fonctionnement aux organismes publics (CCAS)</i>	1 350 000	1 650 000	22,22%	300 000 €
<i>dont participations intercommunales</i>	39 504	68 142	72,50%	28 638 €
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	18 809 248	20 101 039	6,87%	1 291 791 €
66 Charges financières	152 870	139 666	-8,64%	-13 204 €
67 Charges exceptionnelles	141 164	79 092	-43,97%	-62 073 €
68 Dotation aux amortissements	23 245	37 998	-	14 753 €
TOTAL DEPENSES REELLES	19 126 527	20 357 795	6,44%	1 231 267

2020 ayant été une année atypique, marquée par une baisse d'activité du fait de la crise sanitaire, les dépenses de gestion et l'ensemble des dépenses réelles connaissent une hausse sensible en 2021. La hausse des dépenses à caractère général (+18,5%), des charges de personnel (+3%) et des autres charges de gestion courante (+15,2%, liée à l'aide exceptionnelle apportée au CCAS) n'est que légèrement atténuée par la baisse des atténuations de produit (-91%, du fait de la non-participation au FPIC en 2021).

A noter, la diminution des charges financières de près de 9%, et celle des charges exceptionnelles, importantes en 2020 du fait de l'attribution d'aides exceptionnelles au SIRCO (80,8 K€), au camping municipal (22,3 K€) et au FCO (20 K€).

A. Une hausse significative des dépenses courantes largement liée à la reprise d'activité

L'exercice budgétaire 2020 avait été particulièrement perturbé par la crise sanitaire, avec à la fois la réalisation d'économies du fait de prestations / commandes non réalisées, mais aussi des dépenses imprévues et des pertes de recettes. L'année 2021 est marquée par une activité plus soutenue, expliquant la nette croissance des dépenses à caractère général en 2021.

Ainsi s'agissant des charges à caractère général, la hausse constatée est de 18,5%, soit +746,5 K€ par rapport à l'exercice 2020. Si l'on compare au CA 2019, cette hausse s'élève à +11,5%.

Les principaux postes qui enregistrent des variations significatives entre 2020 et

En hausse :

- **Les prestations de services** (compte 6041) : +344,8 K€, essentiellement liés à un niveau exceptionnellement bas en 2020, et des activités reparties à la hausse : +144 K€ pour la restauration scolaire, reprise de la programmation culturelle et des spectacles à l'Unisson (+70 K€), animations dans les quartiers (quartiers d'été notamment, +14 K€, TEMPO +8K€), mais aussi du fait de la réalisation d'un chantier d'insertion aux Queues de forêt (+16 K€), et de prestations d'assistance informatique complémentaires +15 K€.
- **Les charges de combustibles** (compte 60621) : +21,2 K€, **de carburant** (compte 60622) : +12,4 K€, **et surtout d'Énergie / électricité** (compte 61612) : +240 K€ (soit +33% / 2020) du fait à la fois de la reprise d'activité (ces postes de dépenses étaient en baisse en 2020, qui constitue de fait une mauvaise année « repère ») et de la hausse des cours de l'énergie. En 2021, le prix de l'électricité a augmenté d'environ 3 %, celui du gaz de près de +60% suite à plusieurs hausses successives.
- **Les locations de matériel** (compte 6132) : +29,1 K€, du fait de la reprise d'activité en 2021. Le niveau de consommation en 2020 était particulièrement bas. La consommation en 2021 sur cette nature comptable reste d'ailleurs inférieure de 22K€ à celle de 2019.
- **Les dépenses en matière de maintenance des bâtiments**, voiries, réseaux, matériel roulant et biens mobiliers (comptes 615) connaissent une progression de 44,1 K€. Le recours accru aux entreprises du fait de l'indisponibilité d'agents au sein des équipes en régie (mobilités et impact COVID), la maintenance des jeux d'eau du centre aquatique et la maintenance de chaufferies expliquent cette évolution.
- **Les dépenses de formation** (nature 6184) augmentent de 54 K€, principalement du fait de la prise en charge de plusieurs apprentis. La ville a en effet recruté deux apprentis de septembre à décembre 2020 puis 3 apprentis sur l'intégralité de l'année 2021. De nombreuses formations avaient par ailleurs été annulées en 2020 en raison de la crise sanitaire et reportées sur 2021.
- **Les dépenses liées aux actions de communication** (natures 6236 et 6238) croissent de 84 K€, notamment du fait de la promotion, revenue à un cours normal, de la saison culturelle et de l'ouverture de l'Unisson, ou encore de la préparation de la plateforme de l'appel à projets citoyens. Les opérations de communications avaient en effet été réduites en 2020 du fait de la crise sanitaire.
- **Les transports collectifs** (compte 6247) : +22,8 K€, du fait de la reprise des déplacements de scolaires qui avaient été largement stoppés en 2020. Ce poste de dépense reste encore bien inférieur au niveau constaté en 2019 (-60 K€).
- **Les frais de gardiennage** (compte 6282) et de **nettoyage des locaux** (compte 6283) sont également en hausse par rapport à 2020, respectivement de +14,5 K€ et +13 K€.
- **Le coût de la redevance spéciale d'enlèvement des déchets** (compte 6284) facturé par la Métropole a augmenté de 13 K€, du fait du faible tonnage enregistré en 2020.

En diminution :

- **L'eau et l'assainissement** (compte 60611) : -47 K€, liés à un décalage de facturation par les services de la Métropole. Des factures sont attendues courant 2022.
- **Les fournitures d'entretien** (compte 60631) et de petit équipement (compte 60632) : globalement - 21 K€, du fait de l'impact Covid en 2020 (achat de produits d'entretiens, de gel, etc.)
- **Les vêtements de travail** (nature 60636) : -43 K€, là encore du fait d'une consommation exceptionnellement élevée en 2020 du fait de la crise sanitaire (achat de gants, de masques pour les agents...). La consommation sur ce poste de dépense reste plus élevée qu'en 2019 (+21 K€).
- **Les contrats de prestations de service** (nature 611) : -38 K€, du fait de changement d'imputation comptable (utilisation du compte 6042, cf. supra).

- **Les frais de télécommunication** (nature 6262) : -22 K€, du fait des nouveaux marchés de télécommunication
- **Les études et recherches (compte 617)** : -13 K€, du fait du moindre nombre de prestations sollicitées en 2021 (en 2020, différents prélèvements et analyses amiante sur les bâtiments avaient été réalisés).

B. La progression de la masse salariale.

La masse salariale de la ville, inscrite au chapitre 012 « CHARGES DE PERSONNEL », représente 64% des dépenses réelles de fonctionnement, et constitue donc le premier poste de dépenses de fonctionnement.

Après une baisse de 0,42% constatée entre 2018 et 2019, puis une hausse en 2020 de +1,38% (soit +171,4 K€), la masse salariale a connu une augmentation plus marquée en 2021 de +3,09%, (soit + 389,8 K€).

Ce chapitre regroupe la rémunération (traitement de base et primes) des agents titulaires et contractuels, les cotisations sociales et les cotisations aux organismes en lien avec le personnel (CNFPT, CDG, CNAS, service de médecine préventive). Hormis quelques frais médicaux et les formations payantes hors cotisation CNFPT le chapitre 012 donne donc une vision quasiment complète des frais de personnel.

Outre l'effet habituel des avancements de carrière des agents, l'augmentation des charges de personnel en 2021 s'explique par les éléments suivants :

- **Des facteurs exogènes liés à des mesures décidées au niveau national :**
 - Deux augmentations successives du SMIC dans l'année, de +0,99% en janvier puis de 2,2% en octobre;
 - La tenue des élections départementales et régionales (indemnité forfaitaire) : + 8 750 €
 - La mise en œuvre au 1^{er} janvier 2021 d'une indemnité de fin de contrat, appelée prime de précarité pour les agents contractuels de la fonction publique remplissant certaines conditions. + 32 820 €
- **Des facteurs endogènes, majoritairement liés à des ajustements nécessaires au bon fonctionnement du service public communal :**
 - Les créations de postes, correspondant à la mise en œuvre de l'organigramme adopté en juin 2021, parmi lesquels les postes suivants: chargé de mission smart city, responsable de la diffusion culturelle, chargé de mission participation citoyenne, chargé de recrutement, assistante administrative service technique, référent parcours réussite éducative.
 - Les recrutements opérés dans le cadre de dispositifs contractuels notamment pour soutenir l'apprentissage et renforcer les services à la population : apprentis (+ 27,5 K€), conseiller numérique, recrutement d'un agent pour l'espace France services., renforcement de la présence de médiateurs de proximité (passage de 2 médiateurs à 4 médiateurs). Les aides de l'Etat sur l'ensemble des contrats aidés se sont élevées à près de 32 K€ en 2021.
 - Les ajustements nécessaires pour assurer la continuité de service notamment du fait de la crise sanitaire, dont l'augmentation du nombre d'heures supplémentaires payées, le versement des congés payés, et l'augmentation du nombre d'agents à remplacer temporairement.

- La poursuite de la mise en œuvre du protocole PPCR refondant les grilles de rémunérations (dernière année), et revalorisant le régime indemnitaire de certains agents,

Compte tenu des mesures déjà adoptées et à venir au niveau national (revalorisation du point d'indice en particulier), une vigilance particulière devra être apportée sur l'évolution des dépenses de personnel.

C. L'aide au CCAS renforcée et le soutien à la vie associative conforté

Afin d'aider le CCAS à faire face à la perte de recettes induites par la crise sanitaire en particulier dans le domaine de la petite enfance, le montant de la subvention communale a été ajusté en cours d'année. Il s'est ainsi élevé à 1 650 K€ contre 1 350 K€ en 2020 (soit un effort particulièrement significatif de + 300 K€, ou +22%).

La contribution au budget du SIVU des IFS s'est élevée à 67 K€ en 2021, contre 49,2 K€ en 2020, et 33 K€ en 2019.

Le montant des subventions versées aux associations s'est élevé à 278,7 K€ en 2021 contre 315,3 K€ en 2020. Cette baisse s'explique par l'attribution d'aides exceptionnelles à plusieurs associations en 2020 non reconduites en 2021.

L'ensemble des subventions versées aux associations fait l'objet d'une liste exhaustive annexée au compte administratif. Par ailleurs, une partie d'entre elles bénéficie de la mise à disposition de locaux ou d'équipements sportifs ou culturels assimilables à des subventions en nature également repris en annexe du compte administratif.

D. Les frais financiers en diminution.

Les charges financières ont représenté 139,7 K€ en 2021, contre 152,9 K€ en 2020, soit une diminution de 8,7% sur la période.

2 emprunts, datant de 2001 et de 2005 se sont éteints en milieu d'année, faisant passer le flux remboursement en **capital de 1 438 K€ en 2020 à 1 079 K€ en 2021**, malgré la mobilisation d'un nouvel emprunt Crédit Agricole de 1 M€ en fin d'année.

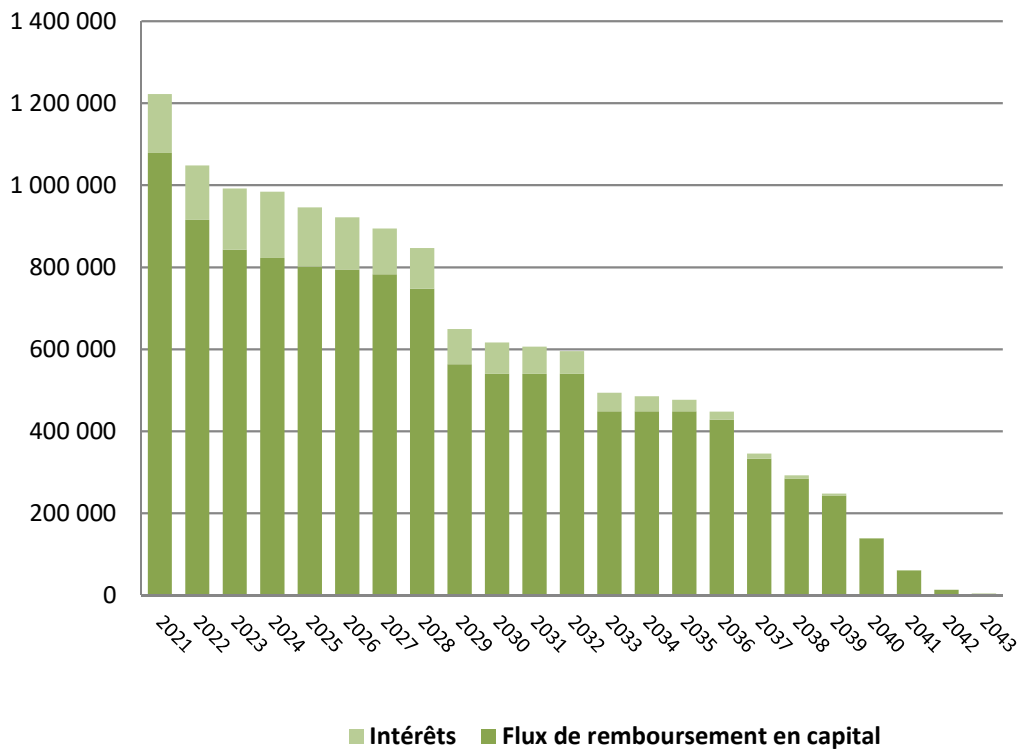
La gestion active de la dette et de la trésorerie consiste non seulement à rechercher et à contracter de nouveaux contrats d'emprunts au coût le plus bas possible mais aussi à gérer l'encours existant avec comme objectif de minimiser les frais financiers tout en réduisant les risques. Pour cela, un panel d'établissements bancaires est sollicité à chaque appel d'offres. La gestion active de la dette et de la trésorerie permet à la ville de bénéficier des opportunités de marchés et ainsi de réduire la charge de la dette.

Les éléments relatifs à l'encours et à la gestion de dette présentés ci-après se rapportent au budget principal seul. Une présentation consolidée, qui agrège à l'encours de dette du budget principal les données issues des budgets des locations immobilières et du budget du camping est annexée au présent rapport.

L'encours de la dette de la ville de Saint-Jean de la Ruelle, qui s'élevait à 10 554 K€ au 31 décembre 2020, est passé à 10 476 K€ au 31/12/2021 et comprend 16 contrats d'emprunts auprès de 6 établissements bancaires (contre 17 contrats fin 2020 et 22 fin décembre 2019).

Le graphique ci-dessous reprend le profil d’extinction de la dette sur la période 2021-2043.

**Budget principal
Flux de remboursement 2021-2041**

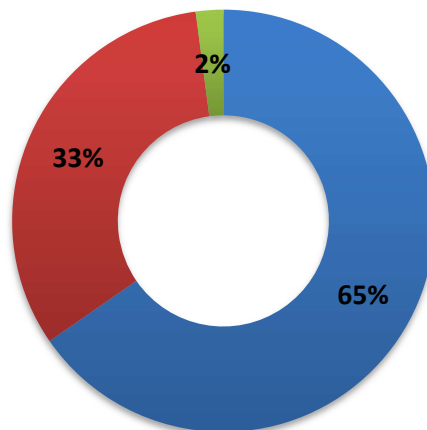


La part de l’encours de la dette à taux fixe est passé 61% fin 2020 à 65% fin 2021. Cette proportion notable correspond à une stratégie d’anticipation de remontée des taux à plus ou moins long terme : les taux étant particulièrement bas, et le recours à l’emprunt à taux fixe permet d’obtenir de la visibilité sur les prochaines échéances. Les index variables permettent par ailleurs de bénéficier de la faiblesse des taux courts et de mener une gestion active de l’encours de dette.

2022 sera probablement l’année de la fin de la politique accommodante de la Banque Centrale Européenne. Un cycle de hausse de taux risque de s’engager, les taux fixes montrent d’ailleurs déjà une forte tension début 2022. Les taux variables pourront se révéler plus performants qu’ils ne se sont montrés ces dernières années.

Répartition de l'encours de dette au 31/12/2021

■ Fixe ■ Variable ■ Livret A

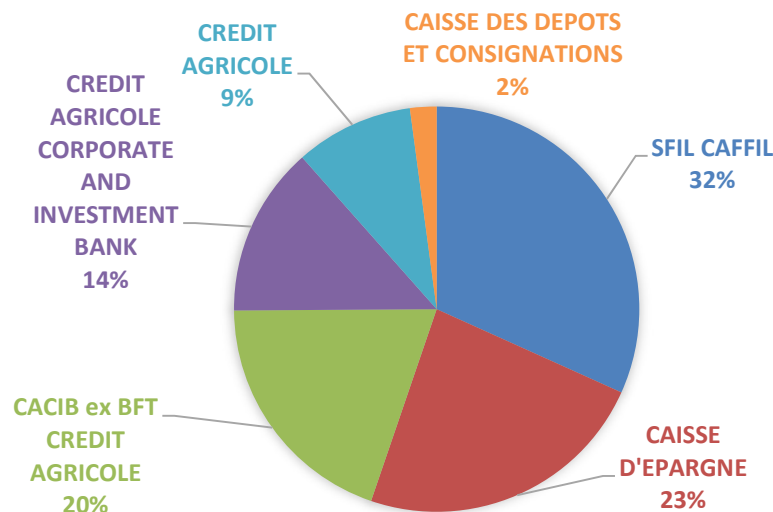


La charte « Gissler » qui définit une typologie des risques afin de permettre une classification des produits financiers proposés aux collectivités locales, est reprise dans l'annexe du compte administratif A2.8 et reprend l'ensemble de l'encours de dette en fonction de cette classification.

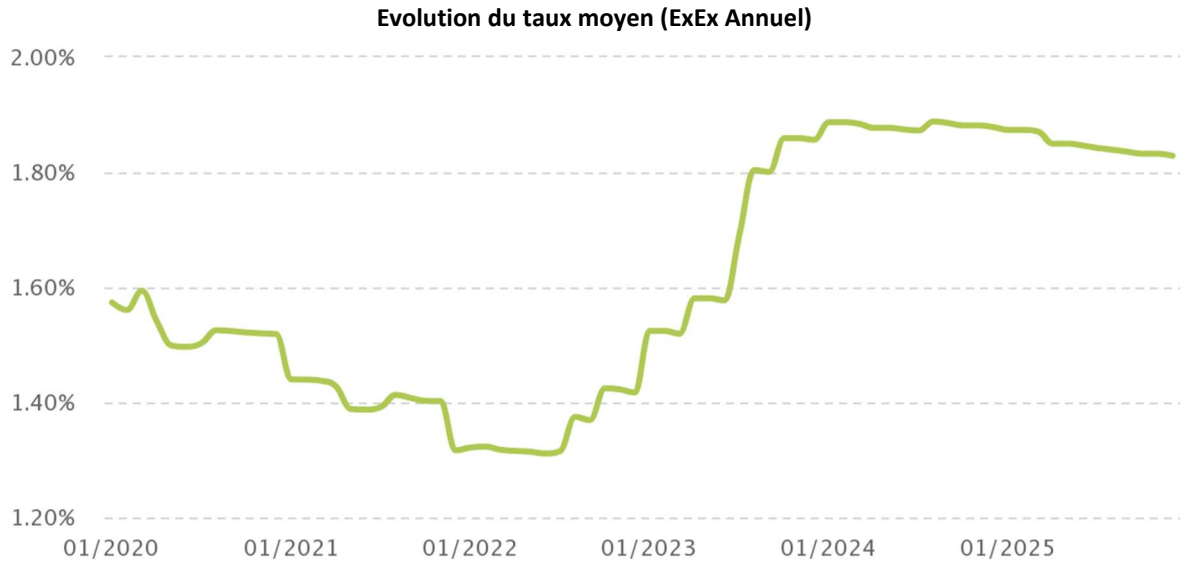
Pour Saint Jean de la Ruelle, la totalité de l'encours de dette reste classée dans la catégorie 1A la moins exposée aux risques.

La ville poursuit une politique de gestion de dette prudente, illustrée par l'absence de produits dit « à risques » tels que les produits structurés dans son stock de dettes.

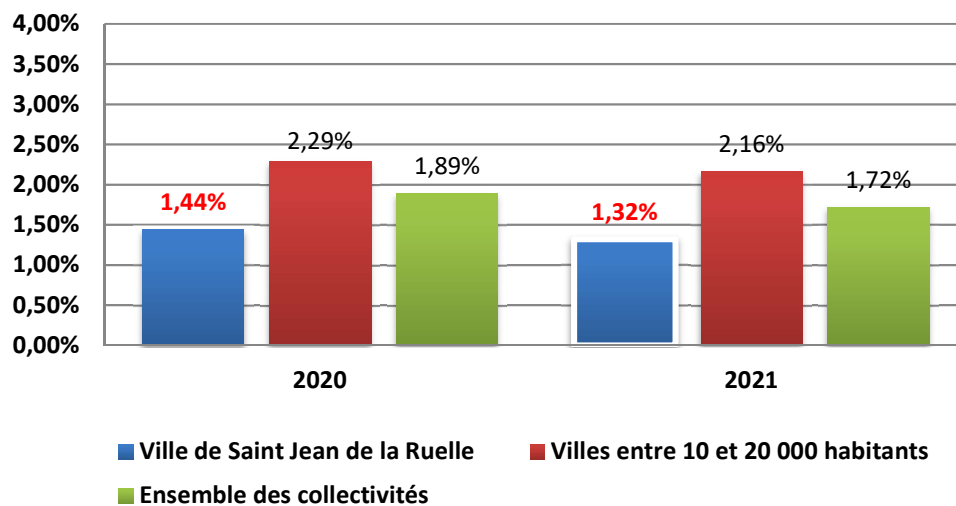
RÉPARTITION DU CAPITAL RESTANT DÛ PAR BANQUE
31/12/2021



Le taux moyen de la dette au 31 décembre 2021 est de 1,32%, contre 1,44% fin 2020 et nettement inférieur à celui des communes de même strate.



Les villes entre 10 000 et 20 000 habitants issues du panel de l'observatoire de la dette Finance Active ont un taux moyen de 2,16% en 2021, alors que celui de Saint Jean de la ruelle est bien en deçà, à 1,32%.



Source : observatoire de la dette, Finance active

La durée de vie résiduelle des emprunts de Saint Jean de la Ruelle est passée de 14 ans et 14 mois fin 2020 à 14 ans et 6 mois fin 2021.

Malgré un encours de la dette en diminution, la baisse du niveau d'épargne brute impacte le ratio de désendettement, qui passe de 3,1 ans fin 2020 à 4,5 ans fin 2021. Cela demeure néanmoins un niveau très bas, bien en deçà du niveau d'alerte communément admis de 10 à 12 ans.

2. Evolution des grandes recettes d'équilibre

Evolution des comptes administratifs 2020-2021

Recettes de fonctionnement par nature

OPERATIONS REELLES	CA 2020	CA 2021	Evolution (%)	Evolution (VA)
70 Produits des services et du domaine	1 639 202	1 728 505	5,45%	89 302
73 Impôts et taxes	16 980 176	17 412 408	2,55%	432 232
<i>dont contributions directes</i>	10 486 843	10 879 393	3,74%	392 550
<i>dont attribution de compensation (article 7321)</i>	5 674 617	5 674 617	0,00%	0
<i>dont dotation de solidarité communautaire</i>	178 162	178 162	0,00%	0
<i>dont autres taxes indirectes (TLPE)</i>	147 000	143 798	-2,18%	-3 202
<i>dont taxe additionnelle aux droits de mutation</i>	493 554	448 530	-9,12%	-45 024
<i>dont Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité</i>	0	87 908	100,00%	87 908
74 Dotations et subventions	3 752 538	3 389 059	-9,69%	-363 479
<i>dont dotation globale de fonctionnement</i>	1 052 887	995 032	-5,49%	-57 855
<i>dont dotation de solidarité urbaine</i>	986 805	1 044 406	5,84%	57 601
<i>dont compensation taxes d'habitation et foncières</i>	452 998	288 466	-36,32%	-164 532
75 Autres produits de gestion courante	59 618	70 294	17,91%	10 676
013 Atténuation de charges	38 212	34 061	-10,86%	-4 151
TOTAL RECETTES GESTION DES SERVICES	22 469 746	22 634 327	0,73%	164 580
76 Produits financiers	9	170	1793,22%	161
77 Produits exceptionnels	458 354	833 817	81,92%	375 463
<i>dont cessions foncières art. 775</i>	382 000	754 709	97,57%	372 709
TOTAL RECETTES REELLES	22 928 109	23 468 314	2,36%	540 205

Globalement, les recettes réelles de fonctionnement ont assez sensiblement progressé par rapport à 2020, de + 540,2 K€, soit +2,36%.

Cette hausse est portée à la fois par :

- L'évolution favorable des produits des impôts et taxes, qui palie la diminution du montant des compensations de taxe d'habitation réintégrées dans la taxe foncière via le mécanisme du coefficient correcteur. La réforme nationale de la taxation de la consommation d'électricité a généré une recette nouvelle, à hauteur de 87 K€.
- Les produits exceptionnels (834 K€), et en particulier les cessions de biens et parcelles (rue R. Gaudry 290 K€, site Renault 315 K€, ZAC Alleville 150 K€) et le remboursement de sinistres (Gymnase des 3 Fontaines 52,5 K€).
- La reprise des produits des services et du domaine (+89,3K€, soit +5,5%), sans toutefois retrouver le niveau d'avant crise sanitaire (-518 K€ par rapport au CA 2019).

A. Une progression des recettes fiscales essentiellement portée par la fiscalité indirecte

a) La fiscalité directe

La fiscalité directe perçue par la commune se compose du produit des « impôts ménages » : la taxe d'habitation et les taxes foncières ainsi que l'intégralité des allocations d'exonérations portant sur ces taxes.

Du fait de la réforme de la taxe d'habitation, les communes bénéficient depuis 2021 du produit de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) qui revenait aux départements. L'écart, limité, existant entre la THRP disparue et la part départementale de TFPB, est compensé par l'État. Pour chaque commune, un coefficient correcteur assure la neutralité de la réforme.

Pour les impositions établies au titre des années 2021, l'Etat a perçu le produit de la taxe d'habitation principale. Les communes conservent le produit de la TH sur les résidences autres que principales (résidences secondaires, logements vacants...).

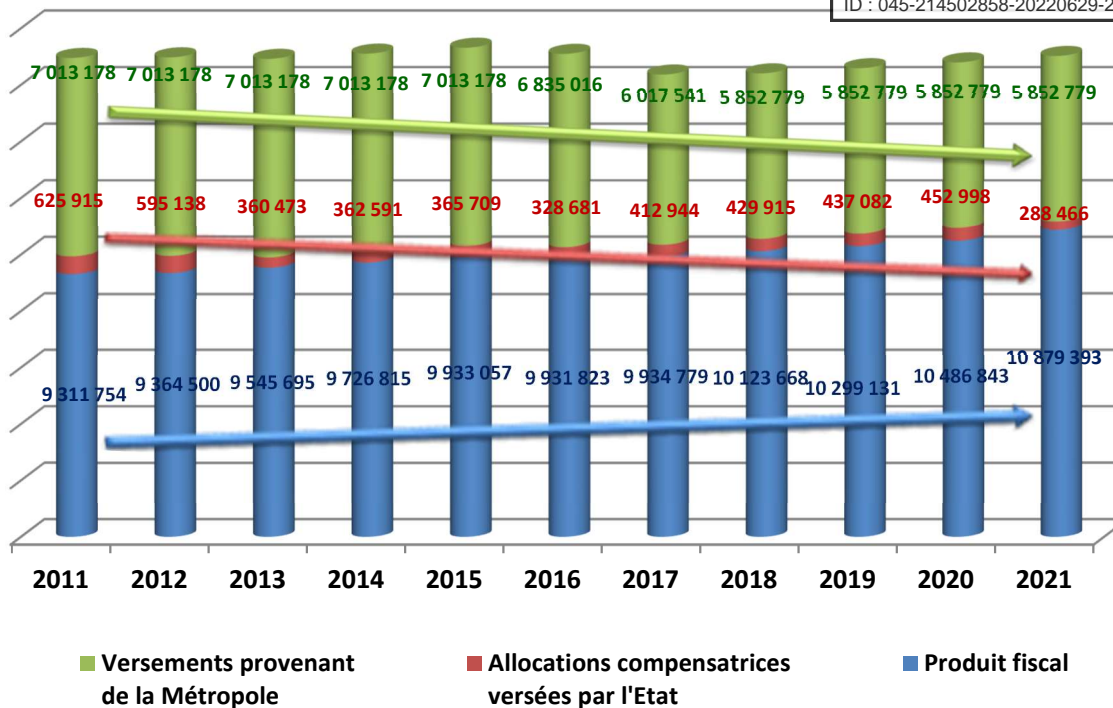
Depuis le passage en taxe professionnelle unique (TPU), l'intercommunalité perçoit la totalité des recettes liées à la fiscalité économique. Deux recettes provenant de l'intercommunalité ont été créées lors du passage de la communauté d'agglomération en TPU : l'attribution de compensation (AC) et de la dotation de solidarité communautaire (DSC).

Les compensations de taxe d'habitation jusqu'alors très dynamiques étant réintégrées dans la taxe foncière via le mécanisme du coefficient correcteur, le produit de la fiscalité directe doit être analysé sous la forme d'une recette consolidée comprenant les trois éléments suivants :

1. Les contributions directes (produit fiscal)
2. Les allocations compensatrices d'exonérations fiscales versées par l'Etat
3. Les deux dotations provenant d'Orléans Métropole.

La présentation des données consolidées permet de mettre en évidence une dynamique de progression des recettes fiscales sur l'année 2021. Le tableau ci-dessous détaille le contenu de chaque élément :

	2020	2021	Evlit° 2020-2021	
			en valeur	%
RECETTE FISCALE CONSOLIDÉE	16 792 620	17 020 638	228 018	1,36%
1/ Contributions directes (Produit fiscal)	10 486 843	10 879 393	392 550	3,74%
2/ Allocations compensatrices versées par l'Etat	452 998	288 466	-164 532	-36,32%
taxe d'habitation	386 779 €	- €	-386 779	-100,00%
taxes foncières	66 219 €	288 466 €	222 247	335,62%
3/ Versements d'Orléans Métropole	5 852 779	5 852 779	0	0,00%
attribution de compensation	5 674 617	5 674 617	0	0,00%
dotation de solidarité communautaire	178 162	178 162	0	0,00%



1/ Les contributions directes : 10 879 K€

Les recettes issues des contributions directes connaissent une progression de +3,74% par rapport aux recettes constatées au compte administratif précédent. Elles comprennent :

- **Les produits issus des rôles généraux**, c'est-à-dire des rôles émis au titre de l'année en cours. Sur 2021, ils s'élèvent à **10 805 K€**. Les rôles généraux se sont caractérisés par les trois éléments suivants:

⇒ Le maintien des taux d'imposition

Les taux d'imposition n'ont pas subi d'augmentation pour la 17^{ème} année consécutive :

- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 51,27% (ce taux intègre la part départementale de 18,56% transférée à la commune en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales)
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 82,45%

⇒ La revalorisation générale des bases

Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient forfaitaire de revalorisation des bases est fixé, selon l'article 1518 Bis du Code Général des Impôts, en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre novembre N-2 et novembre N-1. Le taux retenu et voté dans le cadre de la loi de finance 2021 était très bas, à +0,2%. Ce coefficient de revalorisation forfaitaire est inférieur à celui de 2020 (+0,9%).

⇒ La quatrième année de mise en œuvre du dégrèvement progressif de taxe d'habitation

En 2020, la taxe d'habitation sur les résidences principales a été définitivement supprimée pour près de 80 % des foyers fiscaux, après avoir été alléguée de 30 % en 2018, puis de 65 % en 2019.

En 2021, pour les 20 % de foyers restants, une diminution progressive de la taxe d'habitation sur la résidence principale s'est appliquée, jusqu'à sa suppression définitive en 2023.

➤ **Le produit issu des rôles supplémentaires et complémentaires**

Ce sont des rôles rectificatifs émis par les services fiscaux qui portent en règle générale sur les années antérieures. En 2021, le produit issu des rôles supplémentaires et complémentaires représente 0,68% des contributions directes. Ils s'élevaient à 74,1 K€ sur 2021, contre 44,6 K€ sur 2020.

2/ Les allocations compensatrices d'allègements fiscaux : 288 K€

Les allocations compensatrices ont pour objectif de compenser les pertes de recettes supportées par les communes en raison des mesures d'allègements fiscaux décidées par l'Etat au profit des contribuables. Du fait de leur mode de calcul, elles ne compensent pas toujours les pertes réelles du produit fiscal, notamment du fait :

- de l'application d'un taux figé à l'année précédant la mesure d'allègement,
- de la prise en compte des bases exonérées l'année précédant le versement de la dotation.

- **Les dotations de compensation au titre de la taxe foncière : 288 K€**

Elles correspondent notamment aux exonérations en faveur des personnes âgées de condition modeste, en faveur du logement social et aux abattements sur la valeur locative accordés à certains locaux situés en zone urbaine sensible. Cette compensation s'élevait à 66 K€ en 2020.

- **Les dotations de compensation au titre de la taxe d'habitation : -**

Ces dotations visaient à compenser les exonérations en faveur des personnes de condition modeste. Celle-ci ont été intégrées à la taxe foncière via le mécanisme du coefficient correcteur.

3/ Les dotations versées par Orléans Métropole

- **L'attribution de compensation : 5 675 K€**

Cette dotation, qui résulte du passage en TPU, a pour but de neutraliser financièrement les transferts de charges et de recettes entre la commune et la métropole. Son montant, déterminé par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) pour neutraliser financièrement les transferts de compétences opérés au 1^{er} janvier 2017, est stable depuis 2018.

- **La dotation de solidarité communautaire : 178 K€**

Les établissements intercommunaux adoptant le régime de la TPU ont la possibilité de mettre en place cette dotation qui a pour objectif de redistribuer une part de la croissance de fiscalité économique aux communes membres de la Métropole. Les critères et les règles de répartition, ainsi que le montant total à répartir, sont déterminés chaque année par le Conseil Métropolitain. Le montant de cette dotation est inchangé.

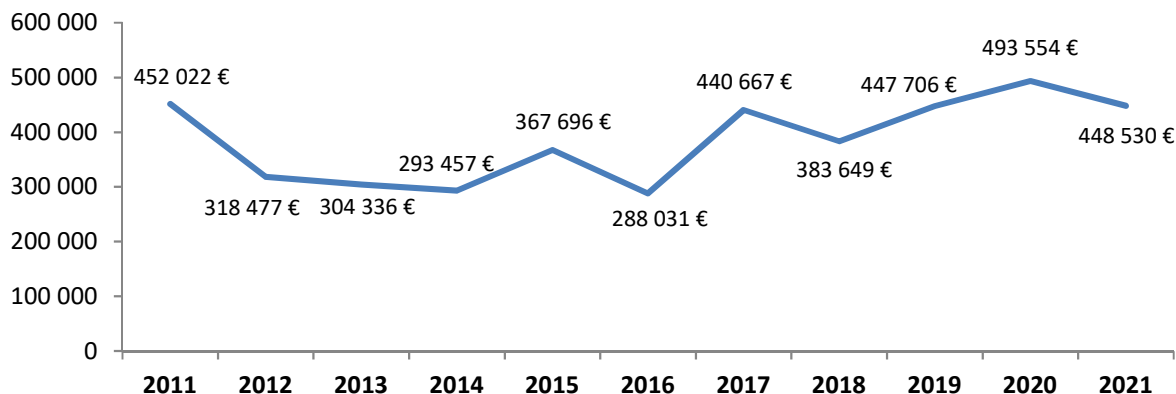
b) La fiscalité indirecte

1/ Le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation : 449K€

L'assiette de cet impôt est constituée des mutations à titre onéreux de propriété. Cet impôt est le reflet de l'activité du marché immobilier. Alors que la Fédération Nationale de l'Immobilier indique dans son bilan 2021 un record du nombre de transactions en 2021, le niveau du produit de la taxe additionnelle aux droits de

mutation à Saint Jean de la Ruelle reste élevé mais marque le pas. Le produit correspondant atteint 449 K€ en 2021, contre 494 K€ en 2020, soit une diminution de 9,1%, retrouvant son niveau de 2019.

Evolution annuelle du produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation



2/ La taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) : 144 K€

La TLPE s'applique aux supports publicitaires fixes et visibles de toute voie ouverte à la circulation. Elle concerne toutes les entreprises quelle que soit la nature de leurs activités (commerciales, industrielles ou de services, etc.). Cette taxe est entrée en vigueur le 1er janvier 2009. Le montant de la recette 2021 est en légère diminution par rapport à 2020, de 2,2%.

3/ La Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) : 88 K€

Instaurée au 1er janvier 2011 dans le cadre de la loi portant organisation du marché de l'électricité, dite loi NOME, la Taxe communale sur la consommation finale d'électricité est une fiscalité indirecte dont le champ d'application concerne l'électricité livrée à un point de livraison pour un utilisateur final, particulier ou professionnel.

La loi de finances pour 2021 a réformé la taxation de la consommation d'électricité, supprimant progressivement les taxes locales sur la consommation finale d'électricité et en les intégrant à la taxe intérieure sur les consommations finales d'électricité (TICFE).

À compter de 2021, la TCCFE conserve la même dénomination mais devient une majoration de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE).

Alors que la commune de Saint Jean de la Ruelle avait choisi de ne pas assujettir ses habitants à cette taxe, celle-ci s'est imposée à tous, sans possibilité d'y renoncer. Le produit de cette taxe pour 2021 s'élève à 88 K€.

B. Une diminution des dotations et subventions liée à la réforme du mécanisme de compensation de la Taxe d'Habitation

Les dotations et subventions perçues en 2021 s'élèvent à 3 389 K€. C'est 363 K€ de moins qu'en 2020, soit - 9,7%.

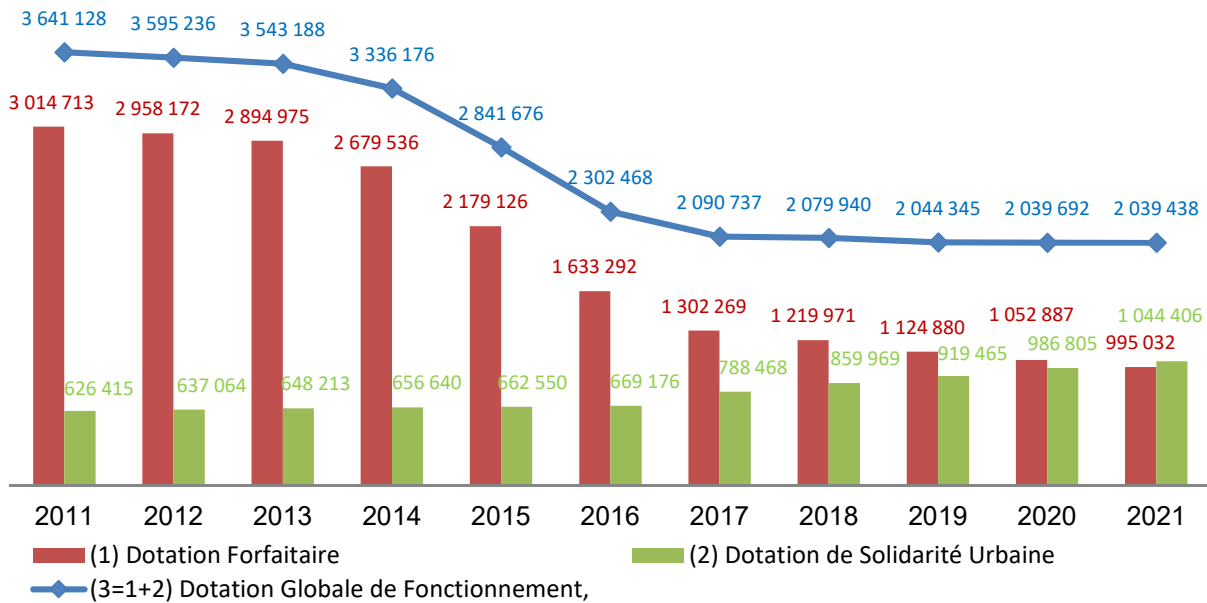
a) Les différentes composantes de la Dotation Globale de Fonctionnement

Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement, toutes composantes perçues par la ville concernées, a connu une diminution conséquente entre 2014 et 2017 (-1.246 K€, soit 37,33%). La baisse est plus modérée mais néanmoins continue depuis 2018.

Ses deux principales composantes suivent des évolutions contraires. La progression de la Dotation de Solidarité Urbaine, abondée par le législateur, permet d'atténuer la diminution de la Dotation Forfaitaire. **Pour la première fois en 2021, le montant de la DSU (1 044 K€) dépasse celui de la dotation forfaitaire (995 K€).**

Le tableau ci-dessous retrace la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (hors Dotation Nationale de Péréquation) depuis 2011 :

Evolution de la DGF par composante, 2011-2021



➤ **La Dotation Forfaitaire et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) : 995 K€**

L'article L. 2334-7 III du code général des collectivités territoriales précise l'architecture de la dotation forfaitaire des communes, inchangée depuis 2015. Cette dotation est calculée à partir de deux éléments principaux : la dotation forfaitaire notifiée en 2020, et la prise en compte de l'évolution de la population DGF entre 2020 et 2021 (16 804 au 01/01/2021 contre 16 649 au 1/1/2020).

Malgré la légère augmentation du nombre d'habitants sur la commune entre 2020 et 2021 (+0,93%), le montant de la Dotation Forfaitaire diminue encore de façon sensible (-5,5%) par rapport à 2020.

Elle avait déjà été réduite de 6,4% entre 2019 et 2020 et de 7,79% entre 2018 et 2019.

➤ **La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) : 1 044 K€**

La Dotation de Solidarité Urbaine est destinée aux communes urbaines. Elle est ainsi versée à 10% des communes de métropole comptant entre 5 000 et 10 000 habitants et aux deux tiers des communes de plus de 10 000 habitants.

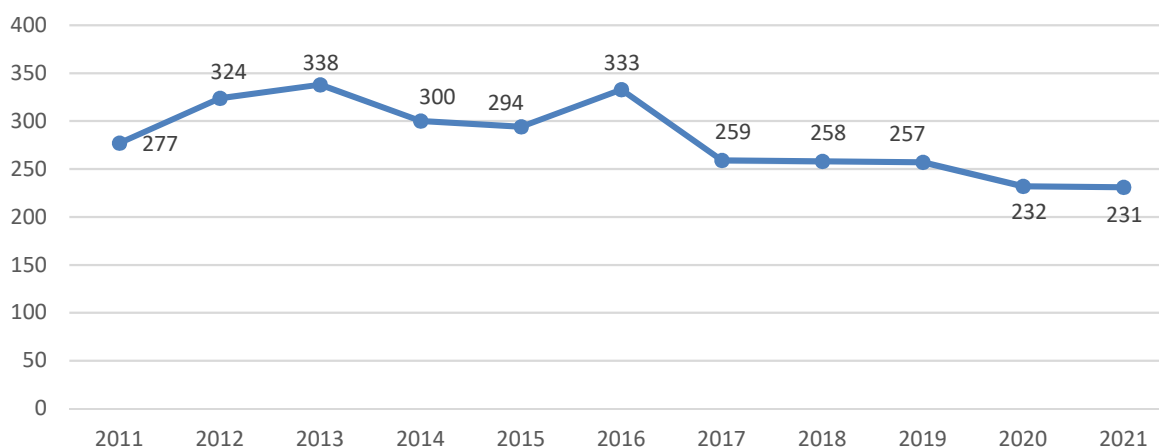
L'éligibilité des communes à cette dotation est déterminée à partir d'un classement qui fait intervenir des critères de ressources et de charges dont certains sont spécifiques aux communes urbaines : le nombre de logements sociaux et d'ayants-droits des aides au logement, le revenu des habitants et le potentiel financier.

Pour une commune éligible, le montant de l'attribution dépend de ces mêmes critères, ainsi que de l'effort fiscal et de la population résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) et en zone franche urbaine (ZFU).

La commune est classée au 231^{ème} rang des villes métropolitaines de plus de 10 000 habitants (232^{ème} rang en 2020 et 257^{ème} en 2019). Ce classement tient notamment à la part importante de personnes bénéficiaires de l'allocation logement (74% pour la ville – soit -1,6 points par rapport à 2020), contre 50,1% au niveau national, -0,1 points par rapport à 2020).

La dotation pour 2021 s'élève à 1 044 406 € contre 986 805 € en 2020, soit une progression de +5,84%. Elle avait progressé de +7,3% entre 2019 et 2020.

Evolution du classement DSU de la commune depuis 2011



b) Les autres participations : 1.060 K€

Ces participations, qui se répartissent entre l'Etat, d'autres collectivités locales et des partenaires institutionnels enregistrent une baisse de 199 K€ entre 2020 et 2021.

Le fonds de soutien au développement des activités périscolaires versé par l'Etat avait connu une hausse sensible en 2020, du fait de l'évolution du barème individuel qui était passé de 50 € à 90 € par élèves, et de la hausse du nombre prévisionnel d'élèves. En 2021, le montant de la participation de l'Etat s'élève à 179,9 K€, soit 34,4 K€ de moins qu'en 2020. En raison de la variation concrète de la fréquentation en 2020, conséquence de la crise sanitaire.

Le financement des Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) s'est élevé à 32 K€ en 2021. C'est le double du montant perçu en 2020, mais d'un niveau inférieur aux participations perçues au titre de l'aide à l'emploi les années antérieures (80 K€ en 2018, 159 K€ en 2018).

La ville a également perçu un financement de 15 K€ pour les **actions menées dans le cadre du contrat de ville** (orchestre à l'école, éducation au quotidien, culture pour tous, la santé au quotidien, autour du numérique...).

La Région a soutenu les actions culturelles entreprises dans le cadre du Projet artistique et culturel de territoire (PACT) pour un montant de 29 K€, contre 17 K€ en 2020.

Le Conseil Départemental du Loiret a également apporté un soutien financier à la commune dans le domaine culturel à hauteur de 9 K€ (10,2 K€ en 2020), en faveur du conservatoire municipal notamment.

95 K€ ont été perçus de la Caisse des Ecoles pour le **programme de réussite éducative** (100 K€ en 2020). La ville a par ailleurs perçu une participation de communes de la Métropole pour la scolarisation hors commune d'enfants stéoruellans, à hauteur de 35 K€.

Enfin d'autres organismes, dont **la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret**, apportent leurs concours financiers liés aux activités périscolaires ainsi qu'aux centres de loisirs sans hébergement et à l'accueil de loisirs, pour un montant total de 550 K€ (640,7 K€ en 2020 et 630 K€ en 2019) dont 208 K€ au titre du Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J.) (comme en 2020). Cette baisse est liée au fait que le versement 2021 est basée sur l'activité 2020, moindre du fait de la crise sanitaire.

C. Les autres recettes

a) Les produits des services : 1.729 K€

Ce chapitre regroupe les produits issus des services rendus aux usagers à titre onéreux (restauration scolaire, accueil de loisirs, centre aquatique...). Ce poste de recette avait été particulièrement impacté par la crise sanitaire en 2020, de nombreux services n'ayant pu être proposés aux stéoruellans pendant plusieurs mois.

Le produit des services s'élevait ainsi à 1 639 K€ en 2020, soit 607 K€ de moins qu'en 2019. Le niveau de recettes réalisé en 2021 est en augmentation de 5,5% par rapport à 2020, mais encore très en dessous du niveau du réalisé en 2019 (-518 K€).

Voici une répartition des principaux postes de recettes liées aux services payés par les usagers :

Nature	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation
Redevances et droits des services à caractère culturel (<i>nature 7062</i>)	89 056 €	37 370 €	111 704 €	+ 74 334 €
Redevances et droits des services à caractère sportif (centre aquatique essentiellement) (<i>nature 70631</i>)	174 490 €	75 504 €	47 568 €	- 27 936 €
Redevances et droit des services à caractère social (portage de repas) (<i>nature 7066</i>)	180 849 €	177 341 €	161 195 €	- 16 146 €
Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement (restauration scolaire essentiellement)	965 762 €	532 210 €	746 056 €	+213 846 €

Ce chapitre inclus par ailleurs la recette correspondant aux missions assurées par la ville pour le compte de la métropole au moyen des conventions de gestion ascendantes.

Dans le cadre de ce mécanisme, la ville assume la gestion de la totalité des espaces verts, y compris ceux attenants à l'espace public qui sont de la compétence métropolitaine. Elle assure la prise en charge de la totalité des dépenses qui s'y rapportent et la métropole lui rembourse la part se rapportant à des espaces verts métropolitains.

Les flux financiers induits par ce dispositif s'élèvent à 303,4 K€ en matière de frais de personnel et 109 K€ en compensation de frais de matériel supportés par la ville .

b) Les produits des cessions d'immobilisations: 755 K€

Les produits de cession s'élèvent à 755 K€ en 2021 (382 K€ en 2020). Il s'agit essentiellement de la vente de biens et parcelles rue R. Gaudry (290 K€), sur le site Renault (4 parcelles pour 315 K€) et ZAC Alleville (27 parcelles pour 150 K€).

c) Les produits exceptionnels : 75 K€

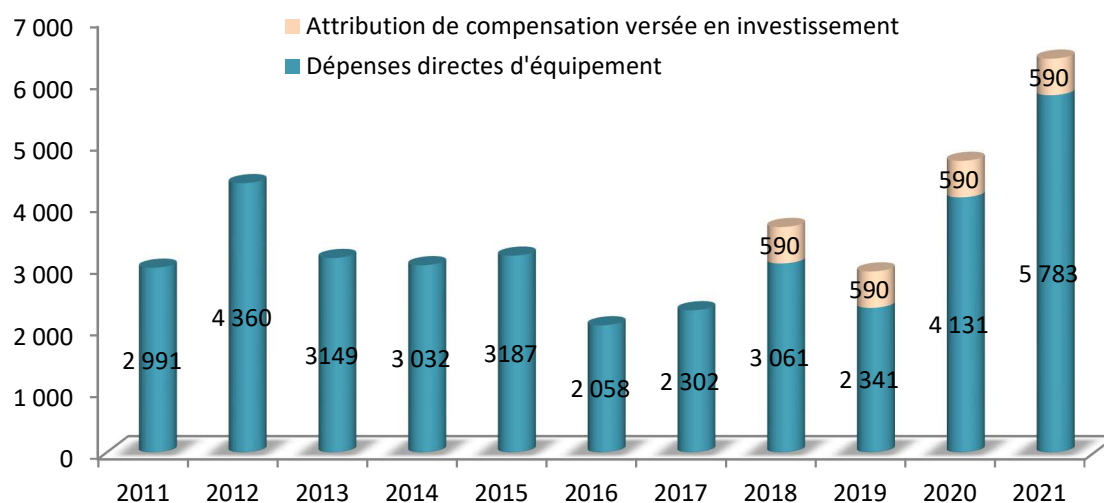
La ville a perçu plusieurs indemnités suite à sinistres, à hauteur de 60 K€ (dont 53 K€ pour un sinistre de 2019 au gymnase des 3 Fontaines et 6 K€ pour un dégât des eaux au site des queues de forêt). Les autres recettes exceptionnelles sont liées à des refacturations ou remboursements de frais, dans le cadre de procédures ou de régularisations.

Les produits exceptionnels s'élevaient à 61 K€ en 2020

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT.

A. Des dépenses d'équipement en nette augmentation

Evolution des dépenses d'équipement 2011 - 2021 en K€ :



Les dépenses d'équipement s'établissent à 6 373 € en 2021 contre 4 721 K en 2020 (+35%). Hors attribution de compensation d'investissement versée à Orléans Métropole, les dépenses directes d'équipement s'élèvent à 5 783 K€.

Les principales opérations d'investissement dans les différents secteurs sont les suivantes:

Fonction culture : 3 229 K€

L'année 2021 est marquée par la fin des travaux et l'ouverture de l'Unisson :

- 3 084 K€ ont ainsi été consacrés à l'opération de restructuration de la salle des fêtes et 36 K€ à la signalétique associée
- 95 K€ ont été dédiés aux travaux de la Maison de la Musique et de la Danse (façades, confortement de l'escalier, chaufferie notamment) et à l'acquisition de matériel de musique
- 11 K€ pour du mobilier et du matériel pour les bibliothèques.

Fonction enseignement formation : 451 K€

Priorité à l'éducation avec des investissements dans les six groupes scolaires (353 K€):

- 16,7 K€ pour la réalisation de travaux au sein du groupe scolaire Paul Bert, notamment pour la modernisation du système d'alarme
- 14 K€ pour l'école Paul Doumer, avec en particulier la création d'un portillon et l'installation d'un visiophone pour la maternelle, la mise en place de bornes de stationnement, et l'extension de l'alarme.
- 107,7 K€ pour le groupe scolaire Jules Lenormand, avec la modernisation des menuiseries, l'aménagement d'un bureau, la mise en place d'une main courante et d'une rampe PMR, la modernisation des sanitaires, ou encore la pose de rideaux solaires.
- 53,4 K€ pour le groupe scolaire Jean Moulin, avec en particulier les travaux de chaufferie, la modernisation du plafond de la sortie côté nord, le marquage dans la cour, et la mise aux normes des sols dans le dortoir.
- 40,5 K€ pour le groupe scolaire Louis Aragon, avec les travaux de modernisation du patio, du hall et de l'étage, et l'adaptation de la chaufferie.

- 70,1 K€ pour la rénovation des façades et du patio du restaurant F. technique (opération 048), et 25,2 K€ supplémentaires pour travaux de mise en accessibilité du groupe scolaire, la pose d'un portillon et d'un interphone, ou encore la reprise des revêtements de paillasse.
- 25,7 K€ de divers travaux de mises aux normes, ayant bénéficié aux différents groupes scolaires

48 K€ ont par ailleurs été consacrés à l'opération de restructuration du groupe scolaire Jean Moulin, notamment pour les études géotechniques, topographiques, et de programmation.

Enfin, 2021 a vu la finalisation de l'équipement des écoles en Vidéo Projecteurs Interactifs, pour un montant de 34,8 K€, correspondant aux travaux induits par ce projet. Toutes les classes élémentaires en sont désormais équipées.

Fonction sports et jeunesse : 781 K€

Un important niveau d'investissement a également été destiné au sport et à la jeunesse en 2021, avec notamment :

- Sports : 715 K€, dont les principales opérations ont été les suivantes :
 - Centre aquatique : 281,4 K€, notamment pour le paiement de la fin des travaux des jeux extérieurs et de la modernisation de l'éclairage, les travaux sur la chaufferie, la sécurisation des toboggans, la modernisation de la machine à vagues.
 - Boulodrome : 171,3 K€ pour les travaux d'adaptation et d'extension
 - Gymnase des trois Fontaines : 129,3 K€ pour la modernisation du sol sportif, 19,7 K€ d'achat de matériel, 11,5 K€ pour la modernisation de la chaufferie, et 8,5 K€ pour la modernisation des tribunes.
 - Gymnase Millet : 21,7 K€ pour les travaux de chaufferie, 9 K€ pour la modernisation des serrures.
 - Stade J. Lenormand : 10,5 K€ pour la pose de deux ballons d'eau chaude.
 - Salle d'escrime : 6,4 K€ pour la création d'une issue de secours, 3,9 K€ pour la mise aux normes des sanitaires.
 - Stade G. Gallier : 23,7 K€ pour la création de cloisons, 1,4 K€ pour l'installation de clôtures
 - 16,2 K€ d'autres investissements (achat de matériel, défibrillateurs).
- Jeunesse : 66,1K€, notamment pour :
 - La réalisation de travaux aux queues de forêt (13,7 K€) pour la modernisation de la toiture terrasse et la mise aux normes de l'alarme incendie
 - La réalisation de travaux au sein des Maisons pour tous nord et sud (43,3 K€) : mise aux normes des alarmes incendie, travaux sur la chaufferie
 - L'acquisition de mobilier et matériel réalisés au profit des différentes structures d'accueil (9,1 K€)

Fonction services généraux des administrations publiques locales / Amélioration des conditions de travail : 746 K€

Un fort niveau d'investissement en faveur de la modernisation des services

- Modernisation du système d'information et des outils de gestion (matériel et logiciels) : 486,9 K€, avec en particulier la mise à jour des licences Microsoft (95,8 K€), l'acquisition et l'installation des vidéo Projecteurs Interactifs dans les écoles élémentaires (271,4 K€), l'acquisition de matériel informatique et de téléphonie (79,5 K€), l'acquisition de licences pour de nouveaux logiciels (31 K€, notamment pour la gestion des ACP, Océalia, le module CityRem, ou encore la plateforme appel à projet citoyen).
- Installation de caméras de vidéo protection à proximité de bâtiments municipaux : 11,3 K€

- Réalisation de travaux dans les bâtiments : 144,2 K€, dont 91,7 K€ de travaux de modernisation du CTM (désamiantage, vestiaire, réfectoire, hangar).
- Modernisation du parc roulant de la ville 64,6 K€ (acquisition d'une Renault Zoe, d'un Renault trafic, d'un Renault Master, et d'une Renault Clio)
- L'achat de mobilier adapté et de matériel pour les formations aux premiers secours (gestion DRH) : 4,6 K€
- Acquisition de matériel technique, de mobilier et frais d'insertion des marchés 34,1 K€

Fonction aménagement et services urbains, environnement 421 K€:

- Acquisition de la propriété située 1 rue du Clos Neuf : 152,3 K€
- Aménagement du parvis de l'Unisson : 118,7 K€
- Equipements de voirie : 82,6 K€, dont acquisition de décorations lumineuses de Noël (55,1 K€), et réalisation de petits aménagements (clôtures, dallage... 27,5 K€).
- Espaces verts 47,5 K€ : pelouse du centre aquatique, aménagements paysagers place Paul Bert, matériel espaces verts, jeux dans les cours d'écoles
- Finalisation des travaux de sécurisation du plateau scolaire des 3 Fontaines : 15,1 K€

Fonction Sécurité 116 K€ :

- Le programme d'extension de la vidéo protection s'est poursuivi en 2021, avec l'installation de 9 caméras supplémentaires, à la Petite Espère, la Vaudière, aux Salmoneries, ou encore dans le secteur Clémenceau et Roche aux Fées.

Fonction interventions sociales et santé 28 K€ :

- Des travaux ont été réalisés dans les locaux à vocation sociale, et notamment au 15 rue des Diamants (menuiseries), au 1 rue du Clos Neuf (installation d'un chauffe-eau, réalisation de travaux d'électricité), et à l'épicerie sociale (adaptation de l'éclairage, création d'un local cloisonné).

Fonction Famille 12K€ :

- Etudes géothermiques préalables et programmiste pour l'implantation de la future structure petite enfance en centre-ville

B. Des recettes d'investissement équilibrées

Les recettes réelles d'investissement au compte administratif 2021 s'établissent à 5 262 K€

L'affectation des résultats 2020 au travers des excédents de fonctionnement capitalisés s'élève à 2 615 K€.

Les recettes réelles se composent notamment :

- 1) Du FCTVA en investissement, pour un montant global de 603,7 K€**
- 2) Des subventions d'équipement : 494 K€.**

Parmi les principales subventions perçues en 2021, on peut citer les financements suivants :

- 🏗 De l'Etat, 136 K€ au total dont :
 - ✓ 101,6 K€ au titre de l'aide à la relance de la construction durable
 - ✓ 24,6 K€ au titre du FSIL pour le déploiement des vidéoprojecteurs interactifs dans les écoles
 - ✓ 8,2 K€ de la DRAC au titre de la dotation générale de décentralisation « DGD bibliothèques »
 - ✓ 2 K€ au titre du FIPD pour l'acquisition de caméras mobiles pour les policiers municipaux

- 🏗 Du Conseil Départemental du Loiret, 358K€ au total dont :
- ✓ 232,5 K€ pour la restructuration de la salle des fêtes (2eme acompte)
- ✓ 60 K€ pour le Boulodrome (acompte)
- ✓ 37,5 K€ pour la construction du pole solidarité (solde)
- ✓ 27,6 K€ pour l'éclairage du centre aquatique (acompte)

3) De la taxe d'aménagement : 112 K€

Cette taxe est due pour toute construction, reconstruction et agrandissement de bâtiments de toute nature. Elle est exigible sur la base des permis de construire délivrés ou des procès-verbaux constatant la réalisation de constructions non autorisées. Son montant est par nature très volatile : après 146 K€ réalisés en 2020 et 516 K€ réalisés en 2019, le montant perçu s'élève à 112 K€ en 2021, du fait du moindre volume de construction / de travaux cette année.

4) De l'emprunt : 1 000 K€

L'emprunt de 1.000 K€ souscrit fin 2020 a été mobilisé fin 2021, afin d'assurer le financement de la fin des travaux de la salle des fêtes et des autres investissements prévus au budget.

LE BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS IMMOBILIERES**1- Clôture budgétaire**

Le tableau suivant reprend les résultats de l'exercice 2021 ainsi que les résultats reportés.

<i>en €</i>	Titres émis (1)	Mandats émis (2)	Résultat comptable de l'exercice (3 = 1-2)	Reprise des résultats antérieurs après affectation (4)	Résultat cumulé (5=3+4)
Fonctionnement	105 843,20	86 094,07	19 749,13	47 536,05	67 285,18
Investissement	319 313,95	179 160,78	140 153,17	34 232,96	174 386,13
Total	425 157,15	265 254,85	159 902,30	81 769,01	241 671,31

<i>en €</i>	RAR Recettes (6)	RAR Dépenses (7)	Solde des RAR (8=6-7)	Excédent ou besoin de Financement* (9=5+8)
Fonctionnement				67 285,18
Investissement	583 160,00	647 615,78	-64 455,78	109 930,35
Total	583 160,00	647 615,78	-64 455,78	177 215,53

**besoin si précédé du signe (-)*

A l'issue de l'année 2021, on constate un excédent d'exploitation de l'exercice (3) de 19,7 K€ et un excédent d'investissement de 140,2 K€.

Après réintégration des résultats antérieurs (4), le résultat cumulé (5) de la section de fonctionnement est de 67,3 K€ et le solde d'exécution d'investissement est excédentaire de 174,4 K€.

Le solde des restes à réaliser (8) est de -64,5K€, et l'excédent de la section d'investissement (9) à l'issue de la gestion 2021 s'établit à 109,9 K€.

Proposition d'affectation au budget supplémentaire 2022	
1068	0,00
R 001	174 386,13
R 002	67 285,18

2- Evolution des recettes et dépenses d'exploitation

Evolution des comptes administratifs 2020-2021

Dépenses d'exploitation par nature

Le budget Locations Immobilières porte les recettes et dépenses afférentes aux baux commerciaux détenus par la ville, notamment pour les locaux des Bénardières, le bureau de poste Chemin de Chaingy mais également les flux financiers induits par la création et la gestion de la Maison de Santé Pluridisciplinaire des Chaises Françoise Dolto.

DEPENSES REELLES		CA 2020	CA 2021	Evolution (%)
011	Charges à caractère général	75 658	50 841	-32,80%
012	Charges de personnel	10 333	11 300	9,36%
66	Charges financières	6 904	6 731	-2,51%
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		92 895	68 872	-25,86%

Les dépenses réelles d'exploitation s'établissent à 68,9 K€ (-25,9%). Les charges à caractère général diminuent de 32,8% par rapport à 2020, du fait d'un appel de fonds réalisé en 2020, liés aux travaux de copropriété sur le bâtiment O (bâtiment qui abrite logements et commerces, chemin de Chaingy), dans le cadre du plan de sauvegarde mené sur la copropriété. Les charges de personnel sont en progression de 9,4%, et les charges financières en baisse de 2,5%.

Les charges financières correspondent à l'amortissement de la première tranche de financements bancaires levés dans le cadre de réalisation de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP).

Recettes d'exploitation par nature

RECETTES REELLES		CA 2020	CA 2021	Evolution (%)
70	Ventes de produits fabriqués prestations de services	96 137	103 360	7,51%
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES		96 137	103 360	7,51%
76	Produits financiers	0	0	
77	Produits exceptionnels	307	2 483	707,71%
TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION		96 445	105 843	9,74%

Les recettes réelles d'exploitation, qui enregistrent notamment les loyers versés au titre de la MSP s'élèvent à 105,8 K€, soit une progression de +9,7% par rapport à 2020.

Les dépenses d'investissement

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		CA 2020	CA 2021	Evolution (%)
16	Emprunts et dettes assimilées	38 905	44 470	14,31%
20	Immobilisations incorporelles	30 865	0	-100,00%
21	Immobilisations corporelles	4 750	0	-100,00%
23	Immobilisations en cours	513 808	76 222	-85,17%
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		588 327	120 692	-79,49%

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		CA 2020	CA 2021	Evolution (%)
16	Emprunts et dettes assimilées	38 905	44 470	14,31%
20	Immobilisations incorporelles	30 865	0	-100,00%
21	Immobilisations corporelles	4 750	0	-100,00%
23	Immobilisations en cours	513 808	76 222	-85,17%
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		588 327	120 692	-79,49%

L'année 2020 avait été marquée par la finalisation de la phase opérationnelle de travaux liés à la création de la Maison de Santé Pluridisciplinaire des Chaises. La fin des paiements est intervenue en 2021, à hauteur de 76,2 K€.

Le remboursement du capital des emprunts s'est élevé à 44,4 K€ en 2021, soit 14,3% de plus qu'en 2020.

3- Les recettes d'investissement.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		CA 2020	CA 2021	Evolution (%)
10	Dotations fonds divers et réserves	71 826	94 109	31,02%
13	Subventions d'investissement reçues	245 878	150 000	-38,99%
16	Emprunts et dettes assimilées	438 500	0	-100,00%
23	Immobilisations en cours	0	0	-
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		756 204	244 109	-67,72%

Les recettes d'investissement perçues en 2021 ont été constituées :

- D'une subvention versée par la Région au titre du CRST pour solde du financement de l'opération MSP des Chaises (120 K€)
- D'une subvention de l'Etat au titre de la DSIL en acompte pour le projet d'extension de la MSP des Chaises (travaux de l'étage) (30 K€)
- Du F.C.T.VA correspondant aux dépenses d'investissement réalisées en 2020 (81,1 K€)
- De l'affectation du résultat 2020 (13 K€)

A noter, aucun emprunt n'a été mobilisé en 2021.

II- LE BUDGET ANNEXE CAMPING

Après une année blanche en 2020 du fait de la crise sanitaire, le camping a pu réouvrir en 2021. Entre fin juin et fin septembre, ce sont ainsi 1 737 personnes qui y ont été accueillies pour 2 308 nuitées, soit un taux d'occupation de 71,4% sur la période. A titre de comparaison, 1 835 personnes avaient été accueillies en 2019, pour 2 516 nuitées.

Le tableau suivant reprend les résultats de l'exercice 2021 ainsi que les résultats reportés.

1- Clôture budgétaire

en €	Titres émis (1)	Mandats émis (2)	Résultat comptable de l'exercice (3 = 1-2)	Reprise des résultats antérieurs après affectation (4)	Résultat cumulé (5=3+4)
Fonctionnement	53 969,60	35 031,05	18 938,55	26 909,28	45 847,83
Investissement	7 626,00	44 100,06	-36 474,06	23 248,47	-13 225,59
Total	61 595,60	79 131,11	-17 535,51	50 157,75	32 622,24

en €	RAR Recettes (6)	RAR Dépenses (7)	Solde des RAR (8=6-7)	Excédent ou besoin de Financement* (9=5+8)
Fonctionnement				45 847,83
Investissement		6 026,00	-6 026,00	-19 251,59
Total	0,00	6 026,00	-6 026,00	26 596,24

*besoin si précédé du signe (-)

A l'issue de l'année 2021, on constate un excédent d'exploitation (3) de l'exercice de 18,9 K€ et un déficit d'investissement de 36,5 K€. Après réintégration des résultats antérieurs (4), le résultat cumulé d'exploitation (5) est excédentaire de 45,8 K€ et le résultat cumulé d'investissement est déficitaire de 13,2 K€.

Le solde des restes à réaliser est négatif (-6 K€), et l'intégration du résultat cumulé aboutit à un besoin de financement de 19,3 K€ en investissement.

Il en résulte la proposition de reprise des résultats suivante :

Proposition d'affectation au budget supplémentaire 2022	
1068	19 251,59
D 001	-13 225,59
R 002	26 596,24

2- Evolution des dépenses d'exploitation et des recettes d'exploit.

Evolution des comptes administratifs 2020-2021

Dépenses d'exploitation par nature

DEPENSES REELLES		CA 2020 (HT)	CA 2021 (HT)	Evolution (%)
011	Charges à caractère général	6 495	15 285	135,34%
012	Charges de personnel	6 334	10 300	62,62%
65	Autres charges de gestion courante	0	0	
66	Charges financières	2 092	1 820	-13,00%
67	Charges exceptionnelles	345	0	-100,00%
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		15 266	27 405	49,01%

Le camping ayant pu à nouveau fonctionner en 2021, les charges à caractère général ont logiquement retrouvé un niveau plus proche de celui constaté avant crise. Les principales dépenses ont concerné des petits travaux d'entretien (curage par exemple) et les abonnements / consommations en fluides.

Les charges de personnel sont en hausse de +63%, mais conformes à leur niveau d'avant crise. Les charges financières sont en diminution (-13%).

Recettes d'exploitation par nature

RECETTES REELLES		CA 2020 (HT)	CA 2021 (HT)	Evolution (%)
70	Ventes de produits fabriqués prestations de services	0	41 018	92,00%
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES		0	41 018	92,00%
74	Dotations et participations	22 300	12 931	#DIV/0!
77	Produits exceptionnels	67	21	-21,04%
TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION		22 367	53 970	70,54%

Les recettes d'exploitation se sont élevées à 41 K€ en 2021, c'est 3,5 K€ de moins qu'en 2019. En 2020, une subvention exceptionnelle de 22,3 K€ avait été versée par la ville pour assurer un niveau de recette minimum au camping. En 2021, une aide de 12 931 € a été versée par l'Etat au titre des pertes subies en 2020.

3- Dépenses et recettes d'investissement

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		CA 2020 (HT)	CA 2021 (HT)	Evolution (%)
16	Emprunts et dettes assimilées	8 987	8 449	-6,14%
21	Immobilisations corporelles	2 833	35 651	283,90%
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		11 820	44 100	158,80%

En dépense, 35,6€ ont été mandatés pour la réalisation de travaux de modernisation de l'accueil et l'achat de mobilier et de matériel. 8,4 K€ ont par ailleurs été consacrés au remboursement du capital emprunté (-6,4%).

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		CA 2020 (HT)	CA 2021 (HT)	Evolution (%)
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0,00%
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0,00%
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		0	0	0,00%

Aucune recette réelle d'investissement n'est constatée pour 2021. Aucun emprunt n'a été mobilisé. La reprise de résultat de l'exercice précédent s'est traduite par une recette de 23,2 K€.

ANNEXE : PRÉSENTATION DE L'ENCOURS DE DETTE CONSOLIDÉ

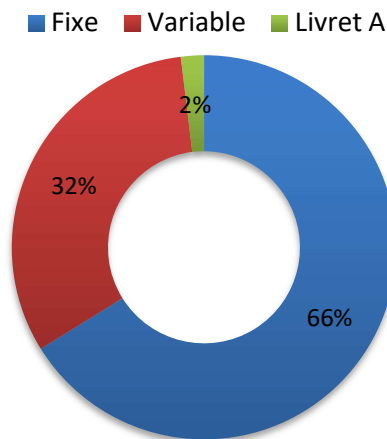
Les données relatives à l'encours de dette du budget principal figurent dans le corps du présent rapport. Afin de disposer d'une vision d'ensemble, les éléments ci-dessous portent sur l'encours de dette consolidé, englobant les données relatives au budget principal, au budget annexe des locations immobilières et à celui du camping.

Encours de dette au 31/12/2020 et au 31/12/2021

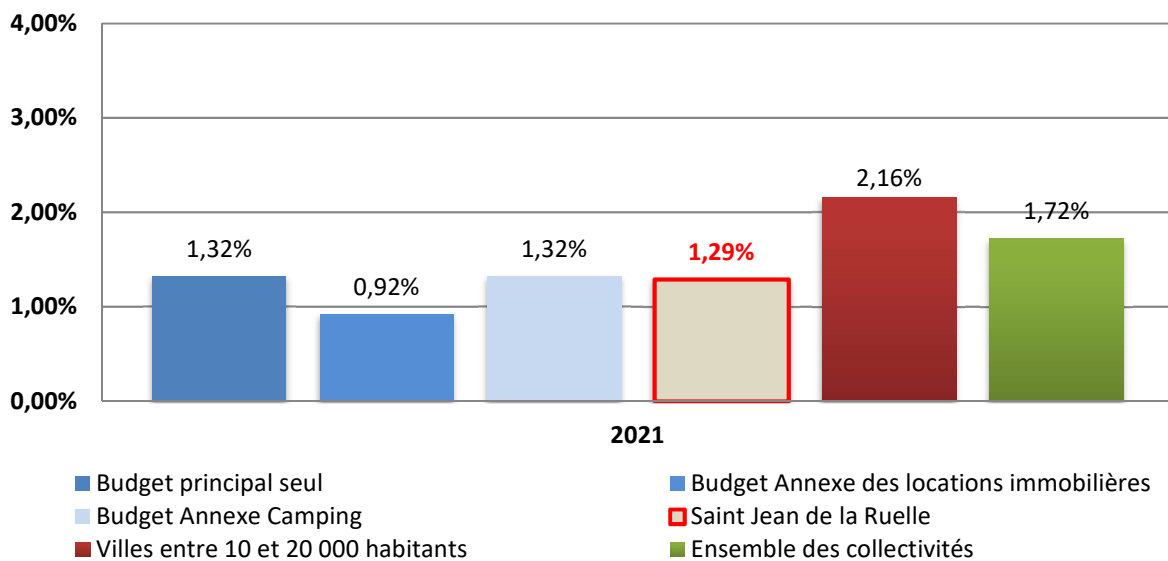
Type	Budget principal seul	Budget annexe des locations immobilières	Budget annexe camping	Ensemble consolidé
2020	10 554 726 €	760 490 €	154 572 €	11 469 788 €
2021	10 476 079 €	716 020 €	145 553 €	11 337 652 €

L'encours de la dette consolidée a diminué de 1,2% entre 2020 et 2021.

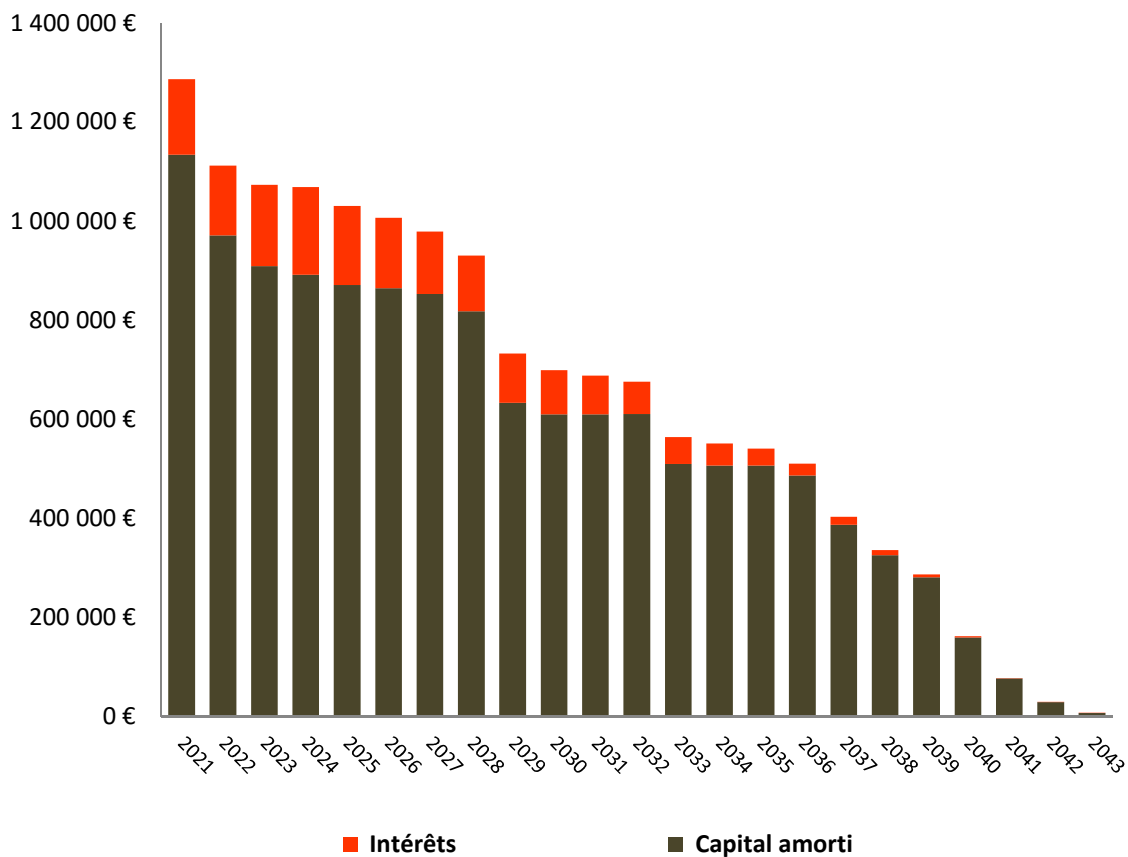
Répartition de l'encours de dette agrégé par type de taux au 31/12/2021



Taux moyen de l'encours de dette agrégé au 31/12/2021



Flux de remboursement agrégé 2021-2043



Répartition du capital agrégé par prêteur au 31/12/2021

